

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

LUNDI 23 JANVIER 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Lundi 23 Janvier 2023 à 18 h 00 à la salle de la Mairie sous la Présidence de Daniel LEROY, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

M. LEROY D., PICARD P., ENGRAND P., MENARD A., TREMBLAIS D., MAINGAULT S., SEMPERE S., VOYEZ C.,
BEAUVAIS P., Mme S. BLUET

Etait Absent : M. JN COLIN ayant donné pouvoir à M. Daniel LEROY

Monsieur Le Président a ouvert la séance à 18 h 10.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sophie BLUET a été nommé secrétaire de séance assistée Mme JADEAU Maryline secrétaire de mairie

DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX ROUTIERS « LES FROUX » et « Route de Coussay les Bois »

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 Décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le projet peut prétendre aussi aux subventions suivantes : ACTIV 3, amende de police et DETR au titre de l'année 2023.

Monsieur Le Président explique que les demandes de subvention DETR et DSIL sont à demander avant le 31 Janvier 2023.

Considérant que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention de l'Etat attribuée aux collectivités de moins de 2 000 habitants,

Ces travaux consistent à la création de plateaux ralentisseurs dans le village des Froux ainsi que la pose de chicanes situées route de Coussay les bois afin de sécuriser les deux sites.

Deux devis ont été demandés auprès de la société COLAS et VERNA TP.

Suite à la délibération du mois de Décembre, l'entreprise COLAS avait été retenue.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux	12 499.47 €	DETR	4 695.85	30 %
Signalétique	3153.35 €	Fonds de concours	4 695.85	30%
		ACTIV 3	3 130.56	20 %
		Fonds propres	3 130.56	20 %
	15 652.82 €		15 652.82 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : année 2023 courant du 1^{er} trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux concernant l'aménagement routier afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes
- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé,
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), DSIL et ACTIV 3.
- Que les crédits nécessaires seront votés au budget commune 2023.

Projet de sécurisation routière

Daniel LEROY informe les membres du conseil qu'il a reçu Mme FARRE (Responsable DAEE) pour faire un point sur les différents projets de sécurisation routière sur notre commune (les Froux, Route de Coussay les Bois, et la rue des Ecoles)

- Concernant les Froux, Mme FARRE ne valide pas notre projet initial qui consiste à mettre en place deux plateaux ralentisseurs goudronnés de 8 mètres chacun à l'entrée et à la sortie du village. Elle préconise le respect de la réglementation avec le remplacement des deux plateaux par trois coussins berlinois goudronnés qui garantisse la sécurité des deux roues. Afin de finaliser ce projet, Daniel LEROY prendra contact très prochainement avec M. MARTIN, supérieur hiérarchique de Mme FARRE dans ce même service du département.
- Concernant la Route de Coussay les Bois, il est prévu de mettre en place quatre chicanes (2x2) et un coussin berlinois entre les deux. Sur cette portion de route, une limitation de vitesse à 30 km/heure sera instaurée.
- Concernant le carrefour des écoles, une réflexion sera menée ultérieurement au vu du résultat des mesures mises en place Route de Coussay.
- Concernant la Grand Rue, un groupe de travail composé de : P. Engrand, A. Ménard, P. Picard et S. Sempéré est constitué afin de réfléchir et faire des propositions visant à réduire la vitesse sur cet axe.

DEMANDE DE DSIL, DETR, ACTIV 3 pour le changement de menuiseries, mode de chauffage et éclairage sur bâtiments communaux.

Monsieur Le Président explique que les demandes de subvention DETR et DSIL sont à demander avant le 31 Janvier 2023.

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du projet de rénovation des bâtiments communaux, la commune souhaite réhabiliter les salles Sainte Hilaire se trouvant sous le centre administratif. Ces travaux consistent à remplacer les fenêtres et la porte d'entrée, installer des portes intérieures acoustiques et de remplacer les radiateurs actuels par du matériels moins énergivore.

Monsieur Le Président propose de présenter un dossier de subvention concernant la rénovation des salles Sainte Hilaire au titre de la DSIL, considérant que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est une subvention qui vise à soutenir les opérations d'investissement des communes.

Le plan de financement provisoire estimé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

Plusieurs devis ont été demandés concernant le remplacement de l'ensemble des menuiseries, des radiateurs et des travaux de maçonnerie.

* Travaux de menuiserie : l'entreprise MAELSTAF de Vicq sur Gartempe a été retenue pour un montant de 5 394.67 € HT

* Remplacement des radiateurs : le fournisseur LEROY Merlin a été retenu pour un montant de 716 € HT

* Travaux de maçonnerie : l'entreprise MARCHAND de Barrou pour un montant de 3 250 € HT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux Menuiseries Local professionnels de santé	5 394.67 €	DSIL	2 808.20	30 %
Radiateurs céramiques	716 €	DETR	2 808.20	30 %

Travaux de maçonnerie	3 250 €	ACTIV 3	1 872.13	20 %
		Fonds propres	1 872.13	20 %
	9 360.67 €		9 360.67 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : année 2023 courant du 1^{er} semestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet des différents travaux dans les bâtiments communaux
- D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé,
- De solliciter une subvention au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) , ACTIV 3 et la DETR.
- Que les crédits nécessaires seront votés au budget commune 2023 en travaux d'investissement .

Les travaux de rénovation énergétique intéressant la Mairie (éclairage + pompe à chaleur) et la salle des fêtes (éclairage + pompe à chaleur) seront traités à réception des devis demandés.

NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX (Salle des fêtes et Mairie)

Monsieur Le Président fait part aux membres du conseil Municipal de plusieurs remarques concernant le nettoyage de la salle des fêtes. Ce sujet ayant été évoqué lors du dernier conseil Municipal, il a été procédé à une demande de devis concernant cette prestation.

Nous avons reçu deux devis de prestations pour assurer l'entretien hebdomadaire de la Mairie et de la Salle des fêtes

- DANI COTT pour un montant de 129 € TTC pour la salle des fêtes et de 39 € TTC pour la salle de l'ancienne mairie
- LOSTIS PROPRETE pour un montant de 108 € TTC pour la salle des fêtes et de 60 € TTC pour la salle de l'ancienne mairie

Les membres du conseil municipal considèrent que ces devis sont trop élevés et demandent :

- 1) Que soit demandé à ces mêmes sociétés de nettoyage des devis pour une intervention mensuelle et non hebdomadaire.
- 2) Que soit porté à l'étude la possibilité d'employer par le biais de Futur'emploi ou action emploi un particulier selon les besoins de la commune

Ce dossier sera ré instruit lors du prochain conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3 POUR ACHAT DE MATERIEL

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que des prospections ont été réalisées en vue d'acheter une tondeuse arrière adaptable à notre micro tracteur KUBOKA . En effet, notre tondeuse actuelle de marque TORO et déjà très ancienne et montre des signes d'usure ; par ailleurs sa consommation en carburant est excessive. C'est pourquoi Monsieur Le Président propose l'achat de cet outil.

Des devis ont été demandé à l'entreprise CLOUE :

- Tondeuse arrière Mornieux TS 120 au prix de 1 886.93 € HT
- Tondeuse PRMM001D au prix de 1 319.49 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'acheter la tondeuse arrière Mornieux TS 120 pour un montant de 1 886.93 € HT et autorisent Monsieur Le Président à effectuer une demande de subvention ACTIV 3 du conseil Départemental avec le plan de financement suivant :

Montant des achats : 1 886.93 € HT
Subvention Conseil Départemental 80 % : 1 509.54 € HT
Reste à la charge de la commune : 377.38 € HT

PROJET D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DU PARKING DU CIMETIERE EFFECTUE PAR LE LYCEE AGRICOLE DE THURE

Dans le cadre d'un projet pédagogique, les élèves de BTS du Lycée agricole de Thuré se sont déplacés sur le site le Lundi 16 Janvier pour effectuer un relevé topographique et récupérer l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration de l'aménagement paysager du parking qui nous sera proposé dans les semaines à venir.

FIXATION DU MONTANT DU LOYER POUR L'ERE DU TEMPS

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil municipal que suite à la reprise par l'Ere du Temps du magasin des producteurs, nous devons mettre en place un loyer concernant ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer à 200 € le montant de la location mensuelle de ce bâtiment. Un avenant au bail actuel sera réalisé par Maître Sainton et le 1er loyer sera émis à compter de la date de signature du bail. Les membres du conseil autorisent Monsieur Le Président à signer tous documents s'y rapportant.

VALIDATION ET SIGNATURE DES DECLARATIONS DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal d'avoir reçu un dossier de déclaration de travaux et de permis de construire. Ces dossiers n'ont pas été soumis pour avis à la commission urbanisme. Dans cette situation, Monsieur Le Président de séance demande aux membres du conseil municipal de statuer sur ces deux dossiers qui intéressent :

NOM ET PRENOM DU PETITONNAIRE	NATURE DU DOSSIER	ADRESSE
Mme MANNAT	Déclaration de travaux Charpente et vélux)	53 Grand Rue 86270 Lésigny
EARL TRAINEBOT	Permis de construire bâtiment pour abris à matériels	8 Trainebot 86270 Lésigny

Projet de délibération

Monsieur Le Président de séance informe que suite au retrait des délégations complémentaires du Maire empêché, nous ne pouvons ni signer les arrêtés des permis de construire et des déclarations de travaux ni donner d'avis sur les dépôts de dossier d'urbanisme.

Nous avons reçu une déclaration de travaux et une demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, de donner un avis favorable à ces deux demandes et autorisent M. Le Président de séance à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

RESTE A REALISER

Les restes à réaliser 2022 partie investissement ont été présenté aux conseillers municipaux afin de les valider auprès du Trésorier et seront repris dans l'exercice 2023

Questions diverses

- Patrick BEAUVAIS rappelle aux conseillers la nécessité d'intervenir rapidement sur la réfection du mur extérieur (côté rampe réservée aux personnes à mobilité réduite) de la salle des fêtes, et l'achat de 3 luminaires extérieurs afin de garantir la sécurité des usagers.

- Patrick PICARD informe les conseillers qu'il est urgent de reboucher les nombreux nids de poules présents sur le chemin qui mène à l'habitation de la famille BARREAULT. Il est décidé de réaliser la réfection de ce chemin avec du rabotage.
- Stéphane MAINGAULT nous fait part d'un défaut d'éclairage public déjà signalé à l'intersection de la Route de Chatellerault/Mairé/Rue des Ecoles. Notre secrétaire de mairie présente en séance s'étonne de l'absence de réponse de l'entreprise INEO qu'elle s'emploie à contacter pour assurer cette maintenance, sans jamais obtenir de réponse.
- Suite à l'inspection de la commission de sécurité réalisée le 22 Décembre 2022 à la salle des fêtes de Lésigny , il a été demandé de remplacer l'ensemble de nos barillets de portes par des barillets « européen sur organigramme avec des boutons moletés intérieurs ». Un devis nous a été adressé par la société SARL ALUMETAL pour un montant de 1458 € TTC et validé ce jour à l'unanimité par les conseillers.

